

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels

Electriques

Société Anonyme au capital de 14 040 000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES : 0011723Q

MF : 0011723Q/A/M/000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 14 Juin 2019 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2018 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;
- 11 - Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2019

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2018 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.400.739,446 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 s'élevant à 3.793.334,553 Dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	3.793.334,553
Résultats reportés	2.400.739,446
Total	6.194.073,999
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-100.000,000
Solde	6.094.073,999
Dividendes à distribuer (0,150 dinar /action) à prélever sur :	
- le Report à nouveau (soumis à la retenue à la source, soit 10% du nominal)	-2 106.000,000
Report à nouveau	3.988.073,999

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,150 Dinar par action, soit un montant total de 2 106 000,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME, relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés de la société, arrêtés au 31/12/2018 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5.000,000 Dinars) par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « BDO Tunisie », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Khaled MNIF, pour une période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2021, en tant que Commissaire Aux Comptes de la SIAME, ainsi que de ses états financiers consolidés conformément à l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, confie autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur, concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.